

# Communiqué du Conseil d'Etat

---

23 novembre 2016

La version Internet fait foi



# Sommaire

---

<b>Genève internationale</b> .....	<b>4</b>
Déjeuner en l'honneur de représentants de la France .....	4
<b>Genève</b> .....	<b>5</b>
Traversée du lac : création d'un comité stratégique et d'un conseil consultatif.....	5
Extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanerie.....	5
Petit-Saconnex : un potentiel de trente nouveaux logements .....	6
Loi sur les Transports publics genevois : aboutissement d'un référendum cantonal .....	7
<b>Entrée en vigueur de lois</b> .....	<b>8</b>
<b>Agenda des invitations à la presse</b> .....	<b>9</b>

# Genève internationale

---

## **Déjeuner en l'honneur de représentants de la France**

Le Conseil d'Etat a reçu ce jour à déjeuner Mme **Anne Paugam**, ambassadrice de France en Suisse, et M. **Olivier Mauvisseau**, consul général de France à Genève.

Cette rencontre de courtoisie est l'occasion de rappeler que la France est un partenaire prioritaire de la politique étrangère de la Suisse. Les relations entre les deux pays sont régies par de nombreux traités bilatéraux, ainsi que par des accords conclus entre la Suisse et l'Union européenne. La France constitue le quatrième partenaire commercial de la Suisse et a absorbé 6,9% de ses exportations en 2015. La coopération entre les deux pays s'exprime également dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, notamment au sein du CERN et de l'Agence spatiale européenne. Rappelons enfin que c'est en France que réside la plus importante colonie helvétique à l'étranger.

## Traversée du lac : création d'un comité stratégique et d'un conseil consultatif

Suite à l'adoption, le 15 octobre 2014, d'un [plan d'actions visant à réaliser le bouclage autoroutier à l'horizon 2030](#) et à la nouvelle disposition constitutionnelle découlant de l'initiative « OUI à la grande Traversée du Lac ! » approuvée par 62,8% des Genevois en [votation populaire le 5 juin 2016](#), le Conseil d'Etat a constitué un comité stratégique Traversée du lac, regroupant le comité de pilotage actuel en sus des autorités du Grand Genève (partenaires vaudois et français). Cet organe aura pour mission d'assurer le suivi du projet avec les territoires concernés. Il se réunira à raison d'une à deux fois par an et suivra la coordination des différentes maîtrises d'ouvrages pour tous les thèmes en lien avec le bouclage autoroutier.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a désigné les membres du conseil consultatif Traversée du lac, représentant la société civile et les partis politiques. Ce conseil consultatif est composé de trois représentants des communes genevoises, des représentants des partis politiques qui forment un groupe au Grand Conseil et de l'ensemble des milieux intéressés (économie, mobilité, protection de la nature, agriculture, monuments et sites, architectes et urbanistes).

Ce conseil, dont la présidence sera assurée par M. Raymond Loretan, ancien ambassadeur et ancien constituant, devra rendre un avis aux différentes étapes stratégiques de l'avancement des études. Dans un premier temps, il sera chargé d'instruire, d'ici à l'automne 2017, la question du franchissement du lac en pont ou en tunnel.

*Pour tout complément d'information : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 079 417 09 69.*

## Extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie



Le Conseil d'Etat a adopté à l'attention du Grand Conseil un projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier, entre la route de la Capite et le chemin des Champs-de-la-Grange, au lieu-dit « La Pallanterie – Sud ». Le projet, initié par les communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, vise la création d'une zone de développement industriel et artisanal.



Le périmètre est constitué de dix-sept parcelles, pour une surface totale d'environ 54'592 m<sup>2</sup>. Sis en zone agricole et partiellement en surface d'assolement, ces terrains jouxtent l'actuelle zone industrielle de la Pallanterie. Cet agrandissement tient compte du dynamisme de cet unique secteur en zone industrielle et artisanale de la rive gauche et permettra de répondre aux nombreuses demandes d'implantation des entreprises locales. Ce projet d'extension urbaine fait partie des plans de zone qui sont expressément listés

en pages 29 et 30 du rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial du 13 avril 2015, accompagnant la décision du Conseil fédéral du 29 avril 2015 approuvant le [plan directeur cantonal 2030 \(PDCn\)](#), et qui peuvent ainsi être adoptés.

Le projet de modification des limites de zones permet de concrétiser un certain nombre de mesures découlant du PDCn. Il répond en particulier aux objectifs inscrits dans les fiches [A05 « Mettre en œuvre les extensions urbaines sur la zone agricole »](#), [A07 « Optimiser la localisation des activités »](#) et [A08 « Densifier les zones industrielles existantes et en créer de nouvelles »](#) de son [schéma directeur cantonal](#).

Les deux [plans directeurs des communes](#) concernées soulignent également l'importance de ce projet et portent actuellement, en parallèle, un projet de plan directeur de zone de développement industriel et artisanal (PDZIA). Cette collaboration intercommunale permet d'assurer un développement à forte densité limitant ainsi la dispersion des activités industrielles sur le territoire de la rive gauche. Le projet de PDZIA reprend la trame orthogonale d'implantation des bâtiments et permettra la construction de 79'000 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher, répartis en cinq périmètres d'implantation.

L'enquête publique, ouverte du 29 mars au 2 mai 2016, a suscité quelques observations. Dans sa délibération du 22 septembre 2016, le Conseil municipal de Meinier a préavisé favorablement ce projet à l'unanimité. Le Conseil municipal de Collonge-Bellerive en a fait de même lors de sa délibération du 27 septembre 2016.

*Pour toute information complémentaire : Mme Anne Vuichard, cheffe de service, direction du développement urbain – rive gauche, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 79.*

---

## **Petit-Saconnex : un potentiel de trente nouveaux logements**

Le Conseil d'Etat a partiellement abrogé un plan localisé de quartier (PLQ) portant sur des terrains situés entre la rue de Saint-Jean, le pont de la rue De-Miléant, l'avenue des Tilleuls et le pont des Délices, sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex.



Un nouveau projet relance en effet la construction dans ce secteur, qui nécessite l'abrogation partielle du PLQ, adopté le 28 août 2002 (voir [point presse](#)). Une surface brute de plancher supérieure à celle autorisée par le PLQ en force pourra être construite, atteignant un potentiel d'environ trente nouveaux logements. Les futures constructions devront respecter les distances aux limites et les normes définies par la [loi sur les constructions et installations diverses \(LCI\)](#).

L'enquête publique, qui a eu lieu du 16 février au 16 mars 2016, a suscité trois lettres d'observation, auxquelles le département a répondu. Le Conseil municipal de la Ville de Genève a préavisé favorablement à l'unanimité cette abrogation partielle. La procédure d'opposition, ouverte du 30 août au 29 septembre 2016, n'a donné lieu à aucune opposition.

Dès la publication de l'arrêté du Conseil d'Etat dans la Feuille d'avis officielle, le plan sera disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève : [www.ge.ch/amenagement/plansadoptes](http://www.ge.ch/amenagement/plansadoptes).

*Pour toute information complémentaire : M. Pascal Michel, chef de service secteur est, direction du développement urbain – rive droite, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 91.*

---

## Loi sur les Transports publics genevois : aboutissement d'un référendum cantonal

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement d'une demande de référendum cantonal contre la [loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois \(LTPG\) \(H 1 55 – 11805\)](#), du 23 septembre 2016.

La vérification des signatures déposées à l'appui de cette demande de référendum a donné les résultats suivants :

- nombre de signatures annoncées par Ensemble à Gauche (y compris 130 signatures du Mouvement Citoyen Genevois) : 10'347
- nombre de signatures annoncées par le Parti Socialiste : 1343
- nombre de signatures contrôlées : 8322
- nombre de signatures validées : 7612

Le nombre de 7524 signatures, correspondant à 3% des titulaires des droits politiques, tel qu'exigé par la [constitution de la République et canton de Genève](#) (art. 67, al. 1) pour faire aboutir ce référendum, étant atteint, celui-ci a abouti.

La date de la votation populaire sur cet objet sera fixée ultérieurement.

*Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.*

# Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
<a href="#">Loi du 23.09.2016, (11620) modifiant la loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP) (E 4 10) (Mise à jour de diverses dispositions de procédure pénale) (L11620)</a>	Conseil d'Etat	1 <sup>er</sup> janvier 2017, à l'exception de l'abrogation de l'art. 3, let. b, c et d, et de abrogation de l'art. 5, al. 1, let. b, et al. 2, let. b et c, qui entrent en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2018.
<a href="#">Loi du 22.04.2016, (11837) modifiant la loi sur la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève (LFAO) (B 2 10) (L11837)</a>	Conseil d'Etat	1 <sup>er</sup> janvier 2017

*Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de la parution des arrêtés dans la Feuille d'avis officielle.*



# Agenda des invitations à la presse

---

*Sous réserve de modifications*

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
24 novembre 11h00	« Fenêtres et bâtiments protégés »	Secrétariat général du DALE Salle de conférence 2 14, rue de l'Hôtel-de-Ville	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25
25 novembre 8h00-14h00	13 <sup>e</sup> Journée du logement	Uptown Geneva 2, rue de la Servette	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25